



Mon propriétaire me refuse l'accès au logement

Par **bouguailou**, le **14/01/2009** à **15:24**

Bonjour,

je vais tenter d'expliquer brièvement mon problème.

En Novembre 2008 j'ai signé un bail avec mon propriétaire, j'étais sensé entrer dans le logement à la mi novembre mais les travaux n'étaient toujours pas fini.

J'ai dis à mon propriétaire que ce n'étais pas grave qu'il pouvait prendre soin temps pour les travaux mais en mettant un date buttoir celle de mon mariage le 26 décembre 2008.

Je devais donc prendre possessions des lieux avant le 26 décembre, mais les travaux n'étaient tjs pas fini.

Il m'a alors demander d'attendre jusqu'au 1er janvier.

Au premier janvier, les travaux étaient toujours en cours.

J'appelle mon propriétaire le dimanche 3 janvier et il me dit oui vous pouvez venir vous installer il me reste juste quelque finitions à faire.

Quand j'arrive dimanche soir, il reste un chantier pas possible.

Mon époux et moi lui demandons alors quand les travaux seront finis, il me dit jeudi 8 ils seront finis parce qu'on part en vacances vendredi 9 au soir.

Mon époux et moi même lui disons qu'il est hors de question de payer un loyer en entier pour

janvier, il me dit ya pas de problème.

Vendredi matin, mon propriétaire m'appelle et me dis qu'il ne nous loue plus l'appartement.

Que dois-je faire?

puis-je entrer dans le logement?

Peut-il interrompre le bail sans motif valable?

Mon mari et moi nous retrouvons à la rue, et nous ne savons pas où aller.

Pour l'instant nous sommes héberger, mais pas pour longtemps.

Je précise tout de même qu'il a encaissé le chèque de caution en novembre 2008, et qu'il a sa possession un autre chèque.

Si vous pouviez m'éclairer dans les démarches à faire, je vous remercie d'avance.

Par **helm**, le **14/01/2009** à **18:04**

Bonjour,

Je suis journaliste pour la chaîne Planète Justice. Pour une émission où l'on traite des problèmes juridiques que l'on peut rencontrer au quotidien. Je trouve votre histoire très intéressante. Accepteriez vous que nous en discussions ?

Voici un mail où vous pouvez me joindre : helene@lpbv.tv

Par **Marion2**, le **14/01/2009** à **18:17**

Bonsoir,

Si un bail a été signé, il est dans l'obligation de le respecter.

Contactez l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL). Votre Mairie vous donnera ses coordonnées.

Envoyez également un courrier recommandé AR à ce propriétaire en lui rappelant qu'un bail a été signé et qu'il doit en respecter les termes.

Bon courage

Par **bouguailou**, le **15/01/2009** à **11:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Mon propriétaire m'a dit que mon bail était caduque puisque je n'ai jamais eu les clefs et que je ne suis pas entré dans le logement.

Qu'en pensez-vous?

Très cordialement.

Par **Marion2**, le **15/01/2009** à **12:53**

Bonjour,
Le bail a été signé et le chèque de caution encaissé !!!
Voyez rapidement l'ADIL

Cordialement

Par **bouguailou**, le **15/01/2009** à **13:01**

Merci pour votre réponse.

J'ai pris rdv avec l'adil pour mercredi prochain.

Mais j'ai déjà fait une déclaration de main courante au commissariat de saint-denis.

Je vais envoyer une lettre avec AR comme vous me l'avez conseillé.

Très cordialement.

Par **Marion2**, le **15/01/2009** à **14:21**

RE,
La main-courante ne sert à rien.
L'ADIL vous expliquera les démarches à effectuer.

Tenez-nous au courant et bon courage.

Cordialement